

COMPTE RENDU *du Conseil municipal du 6 juin 2017*

Le six juin deux mil dix-sept à 20 heures s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Nadège BALLEFIN, Catherine BIARD, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Nadine CHAVANT, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Philippe GAGNEUX, Jean GAILLARD, Danielle GARCIA, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Olga MARTINEZ, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Chantale REY, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD et Jean-Pierre TROLLIET.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Maryse BILLET à Hervé MORNEY, Guillaume FAVIER à Chantale REY, Christel GALLIANO à Olga MARTINEZ, Josiane GIPPET à Simone SALAS, Sylvie MELIN à Gilles CORTEY et Gilbert MERGOUD à Alain SOCIE.

Etaient absents et excusés : Denise CORTEY, Gilles CORTEY (*arrivé à partir de la délibération n°2017-6-1*), Carole DESOUCHE, Youri GARCIA, Marie-Catherine LAMIRAL, Eric ROUX et Marlène SUBIT.

Date de convocation : mardi 30 mai 2017.

Les conseillers présents, soit 31 (*puis 32 à partir de la délibération n°2017-6-1*) à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 44. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Joël BORDEL et Aurore GUICHERD. Ces derniers acceptent.

- *Monsieur le Maire informe de la démission de David Fernandez par courrier en date du 31 mai 2017. La démission est effective le jour de la réception du courrier en mairie soit le 2 juin 2017. Il n'a donc pas été possible de convoquer le suivant de la liste.*

- *Monsieur le Maire informe de la démission de la fonction de conseillère déléguée d'Aurore GUICHERD, par courrier en date du 6 juin, reçue en mairie le 6 juin. Elle reste conseillère municipale.*

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS :

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 4 avril 2017
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 13 avril 2017
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 6 juin 2017

DELIBERATIONS :

I . AMENAGEMENT URBAIN

2017-6-1 Aménagement du centre ville - Etude urbaine : approbation du plan guide

II . ASPECT FINANCIER

2017-6-2 - Attribution d'une subvention – course cycliste de la Saint-Pierre

2017-6-3 – Attribution d'une subvention au comité des fêtes de Veyrins-Thuellin

III . ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2017-6-4 Syndicat intercommunal des marais de Morestel Isère – Approbation des statuts.
 2017-6-5 Désignation d'un représentant au sein du centre social Jean Bedet
 2017-6-6 Création d'un comité consultatif « manifestations et festivités »

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS :

APPROBATIONS :

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 4 avril 2017

Le Procès Verbal ayant été envoyé le jour du conseil municipal aux conseillers, Monsieur le Maire propose de reporter son approbation.

VOTE		
POUR :	CONTRE :	ABST. :

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 13 avril 2017

Le Procès Verbal ayant été envoyé le jour du conseil municipal aux conseillers, Monsieur le Maire propose de reporter son approbation.

VOTE		
POUR :	CONTRE :	ABST. :

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 6 juin 2017

Le Maire propose de rajouter une délibération : 2017-6-7 : Désignation d'un membre au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

VOTE		
POUR : 36	CONTRE :	ABST. :

DELIBERATIONS

I. AMENAGEMENT URBAIN

2017-6-1 Aménagement du centre-ville - Etude urbaine : approbation du plan guide

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 9 décembre 2014 a décidé d'engager une étude basée sur une réflexion pluridisciplinaire à l'échelle du centre-ville pour imaginer, organiser, estimer et phaser le programme d'actions opérationnelles.

L'objectif est d'avoir une réflexion complète pour engager un développement urbain de qualité qui réponde aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du cadre de vie et d'usage du centre-ville
- Redynamiser le commerce, l'animation et la vie en cœur de ville
- Requalifier les espaces publics
- Sécuriser et renforcer les déplacements doux
- Mettre en valeur et développer les qualités paysagères

- Valoriser les tènements stratégiques
- Co-construire un projet partagé en consultant les habitants.

Le diagnostic, première phase de cette étude, a été réalisé en 2015. Les travaux ont ensuite été interrompus en 2016 en raison notamment de la mise en œuvre de la commune nouvelle.

Une réunion a eu lieu avec le bureau d'études en novembre 2016 pour relancer le travail et intégrer les nouveaux éléments non connus au début de l'étude.

Un planning de travail a été défini, ainsi qu'une méthode qui s'inscrit dans la démarche participative suivie pour la réalisation du diagnostic.

Le Maire rappelle les différentes étapes du travail réalisé :

- Présentation au conseil municipal lors de sa séance du 6 décembre 2016 du projet d'étude urbaine
- Présentation des scénarios « revisités » :
 - o Lors de la réunion de l'exécutif du 23 février 2017,
 - o Lors du conseil communal des Avenières le 13 mars 2017,
 - o Lors d'une réunion de travail des conseillers municipaux le 27 mars 2017.
- Synthèse par l'exécutif le 6 avril 2017 des remarques émises lors des réunions de travail et arrêt des scénarios présentés à la concertation,
- Atelier de travail réunissant les participants du diagnostic « en marchant » et les commerçants le 10 avril 2017,
- Rencontre citoyenne le 18 avril 2017,
- Etude par l'exécutif du 20 avril 2017, des remarques émises lors de la concertation et arrêt des scénarios

Suite à ce travail et cette concertation le bureau d'études a préparé un plan guide.

Monsieur le Maire présente le plan guide et précise qu'il sera ensuite décliné en fiches actions.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le plan guide tel que présenté.

Il convient de délibérer pour valider le plan guide tel que présenté et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 35	CONTRE :	ABST. : 3 - Alain MARTIN - Gilbert MERGOUD - Alain SOCIE

II. ASPECT FINANCIER

2017-6-2 - Attribution d'une subvention – course cycliste de la Saint-Pierre

La course cycliste traditionnelle de la Saint-Pierre (Grand prix de la Ville des Avenières Veyrins-Thuellin – souvenir Marius Vial) aura lieu le dimanche 2 juillet 2017. L'adjoint aux finances propose de verser à l'association organisatrice de cet évènement, Sport Olympique CHARVIEU, une subvention telle que présentée ci-dessous :

Association	Montant voté en 2016	Réalisé 2016	Proposition 2017
St Pierre Cycliste (Sport Olympique Charvieu Chavagneux Isère Cyclisme)	1 600 €	1 600 €	1 600 €

Ces crédits sont inclus au budget primitif 2017.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR : 32	CONTRE : 1 - Chantal REY	ABST. : 5 - Alain MARTIN - Gilbert MERGOUD - Maurice NICOLAS - Tristan PAIN - Alain SOCIE

2017-6-3 – Attribution d'une subvention au comité des fêtes de Veyrins-Thuellin

Le comité des fêtes de Veyrins-Thuellin organise cette année le feu d'artifice du 13 juillet 2017.

Pour mener à bien cette animation, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 9 000 € pour l'organisation du feu d'artifice.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 38	CONTRE :	ABST. :

III . ASPECT REGLEMENTAIRE

2017-6-4 Syndicat intercommunal des marais de Morestel Isère – Approbation des statuts.

La création du Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel (SIMM) fait suite à l'important programme de travaux de dessèchement de marais mené par le département de l'Isère de 1941 à 1944, qui s'est traduit par la construction d'un vaste réseau de canaux et fossés permettant le drainage des terres pour leur mise en valeur agricole.

L'objet du syndicat des marais est demeuré inchangé depuis son origine : « article 2 de l'arrêté du 31/01/1946 – Objet du syndicat : assurer l'entretien des canaux ... ».

Toutefois, ces quinze dernières années ont été marquées par des bouleversements majeurs ayant des répercussions sur les marais.

Au-delà d'un simple entretien du réseau de fossés, la réglementation impose aujourd'hui d'assurer une gestion globale de l'écoulement des eaux et une valorisation du patrimoine écologique et paysager. La prise de conscience récente des fonctions liées aux zones humides et des enjeux qui en découlent, a montré que la gestion des fossés dépasse les seules considérations agricoles.

A ce titre, la question de l'évolution du syndicat des marais pour mettre en œuvre une gestion durable se pose et passe par la création de statuts.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 21 février 2017 le Conseil Syndical a adopté des statuts. Cette délibération et ces statuts ont été notifiés à la commune des Avenières Veyrins-Thuellin le 12 mai 2017.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGT article L5211-17), la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la présente notification pour se prononcer par délibération du conseil, sur les statuts proposés du syndicat. A défaut de délibération dans le délai imparti, la décision est réputée favorable.

Le Maire propose de donner un avis favorable à la création de statuts joints à la présente délibération (*annexe I*).

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
POUR : 38	CONTRE :	ABST. :

2017-6-5 Désignation d'un représentant au sein du centre social Jean Bedet

Le Maire expose que Nadège BALLEFIN, membre du Conseil municipal a démissionné de l'instance représentative du centre social Jean Bedet. La démission au CSJB a pris effet vendredi 7 avril 2017.

Le Maire propose de procéder à son remplacement.

Christian LEPREVOST fait acte de candidature.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 38	CONTRE :	ABST. :

2017-6-6 Création d'un comité consultatif « manifestations et festivités »

Suite au transfert de la compétence « office du tourisme » à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphinés (CCBD), les statuts et le nom de l'association de l'Office de Tourisme (OT) des Avenières Veyrins-Thuellin sont modifiés.

Les activités d'animations communales que l'OT exerçait pour le compte de la commune doivent donc être désormais exercées par cette dernière.

Dans ce cadre, un agent de l'OT des Avenières Veyrins-Thuellin a été recruté par la commune pour assurer techniquement les missions relatives à l'animation et à la promotion de la commune.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a créé lors de sa séance du 21 janvier 2016 une commission manifestations et festivités.

Pour compléter ce dispositif, il propose de créer un comité consultatif « animations et festivités » composé de la façon suivante :

- Membre de la commission animation et festivités : Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Christian LEPREVOST, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilles MONNET et Nicole SITRUK,
- Le président du comité des fêtes des Avenières ou son représentant,
- Le président du comité des fêtes de Veyrins-Thuellin ou son représentant,
- Les personnes suivantes : Carole LAMBOUR, Rose CAMPOLO, Brigitte PERRONET et Julie BADIE).

Il convient de délibérer pour créer un comité consultatif « manifestations et festivités » dont la composition est celle énoncée précédemment.

VOTE		
POUR : 38	CONTRE :	ABST. :

2017-6-7 Désignation d'un membre au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Aux termes de l'article 1609 nonies C (IV) du code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe

professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche revenant aux organes délibérants à savoir les conseils municipaux et le conseil communautaire, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Dans le prolongement de la procédure de fusion des trois intercommunalités effective depuis le 1^{er} janvier 2017, il y a lieu de créer cette instance qui aura pour mission immédiate de traiter les transferts inhérents à la prise de la compétence tourisme et aux zones d'activités. Cette commission aura également à traiter les impacts financiers concernant la restitution de la compétence voirie et éclairage public.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Le Maire propose de désigner Gérard Guicherd, Adjoint aux finances, comme représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il convient de délibérer pour désigner Gérard Guicherd, Adjoint aux finances, comme représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

VOTE		
POUR : 38	CONTRE :	ABST. :

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- 1- Travaux de la route des Avenières RD40, route des Avenières,
- 2- Travaux de la place Bacchus,
- 3- Etude friche industrielle, Route de Jalérieu,
- 4- Projet de maison de santé,
- 5- Projet d'aire de sports et loisirs,
- 6- Déconstruction du château du Jalérieu,
- 7- PLU de Veyrins-Thuellin : enquête publique,
- 8- Programme de fauchage et d'élagage,
- 9- Rythmes scolaires,
- 10- Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal du 13 avril 2017 (*annexe 2*).

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : statuts du syndicat des marais
- Annexe n°2 : Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal du 13 avril 2017.

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
le 30 mai 2017

Le Maire,
Daniel MICHOU